

Indice d'inclusion 2026 : **nous sommes sur la bonne voie, mais il reste beaucoup à faire**

Aperçu des résultats de la grande étude sur l'inclusion



Introduction

Où en est l'inclusion en Suisse en 2026 ?

Dans quels domaines les personnes en situation de handicap se sentent-elles toujours désavantagées, et où y a-t-il eu des progrès ?

Pro Infirmis a voulu suivre l'évolution dans le temps. Elle a donc reconduit l'étude sur l'inclusion, qui avait été menée pour la première fois en 2023.

Cette étude se base sur la perception subjective des personnes en situation de handicap concernant dix domaines de la vie. Ont participé à l'enquête 2207 personnes âgées de 16 à 64 ans, de genres différents, présentant divers types de handicap et provenant des différentes régions linguistiques.

Les conclusions de l'étude sont sans appel : en Suisse, malgré certains progrès, les personnes en situation de handicap continuent de se heurter à des obstacles considérables. Aujourd'hui encore, environ 4 personnes en situation de handicap sur 5 se sentent fortement exclues dans au moins un domaine de la vie. C'est en politique, sur le marché du travail et dans le domaine de la mobilité que l'inclusion est la plus faible.

Cette brochure résume les principaux résultats.



**Pour lire l'étude en entier,
scanner le code QR.**

Politique

C'est en politique que les personnes en situation de handicap se sentent le plus fortement exclues en Suisse.

La majorité d'entre elles peuvent théoriquement participer aux votations et aux élections, mais les processus comportent de nombreux obstacles, par exemple pour accéder aux informations ou pour remplir les bulletins de vote.

Presque 3 personnes interrogées sur 4 ne se sentent pas assez représentées en politique. Et cela, indépendamment du type de handicap et de la région.

Les raisons indiquées sont les suivantes :

- Les politiques ne parlent pas assez du handicap, ne cherchent pas le dialogue avec les personnes concernées et ne s'engagent pas suffisamment pour elles.
- Il n'y a pas assez de personnes en situation de handicap qui occupent des fonctions politiques.
- Il est difficile pour les personnes en situation de handicap de se présenter à une fonction publique.

Dans ce domaine clé pour la participation sociale, l'étude révèle cependant une légère évolution positive depuis 2023. Une explication possible est que la représentation politique a progressivement augmenté depuis 2023. Cela montre à quel point, en politique, le nombre de représentant-es d'un groupe est déterminant pour le sentiment de participation.



Travail

En Suisse, 4 personnes en situation de handicap sur 5 estiment que leurs chances de trouver un emploi sur le marché du travail ordinaire sont minces.

Ce sentiment est particulièrement prononcé chez celles qui occupent un emploi protégé, mais souhaiteraient intégrer le marché primaire du travail (45 %).

Les personnes interrogées estiment que les principaux obstacles proviennent des employeuses et employeurs, qui ne sont pas assez disposés à engager des personnes en situation de handicap.

De plus, parmi les personnes intégrées sur le marché primaire du travail, 1 sur 5 rapporte être discriminée dans son quotidien professionnel.

Les raisons mentionnées sont :

- possibilités de développement limitées
- conditions de travail pas adaptées
- désavantages financiers
- compétences professionnelles pas reconnues

Néanmoins, on observe une légère tendance positive dans ce domaine clé par rapport à 2023.



Mobilité

En Suisse, **1 personne en situation de handicap sur 3** se sent limitée dans ses déplacements individuels, par exemple à pied ou en fauteuil roulant – notamment à cause d'obstacles architecturaux. Pour 1 personne sur 2, il n'est pas vraiment possible de se déplacer en voiture. Il est donc essentiel que les transports publics soient accessibles.

Malheureusement, **2 personnes en situation de handicap sur 5** se sentent limitées dans l'utilisation des transports publics. Les personnes ayant soit des troubles du langage, soit des handicaps physiques ou dus à des maladies, sont particulièrement touchées.

Les raisons les plus courantes sont :

- obstacles architecturaux et structurels (par exemple arrêts non accessibles pour les personnes à mobilité réduite)
- organisation compliquée et chronophage des trajets
- stimuli sensoriels excessifs dans les lieux publics
- manque d'égards de la part du personnel et des autres usagers et usagères

Culture, sports et loisirs

2 personnes en situation de handicap sur 5 se sentent fortement limitées dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs. Si la plupart des personnes peuvent en principe visiter des lieux ou assister à des événements, la participation active, par exemple dans une chorale, un groupe de théâtre ou une association, est nettement plus limitée.

Outre les problèmes de santé et la surcharge sensorielle, les principales raisons sont les suivantes :

- barrières architecturales
- obstacles financiers
- crainte d'être exclu-e socialement par les autres participant-es, les client-es ou le personnel

Formation

2 personnes en situation de handicap sur 3 estiment que leurs possibilités de formation sont limitées. Les obstacles apparaissent très tôt et persistent tout au long du parcours. Les personnes qui ont été scolarisées séparément, les femmes et les personnes ayant des troubles du langage se sentent particulièrement exclues.

Les obstacles fréquemment cités sont :

- répercussions sur la santé
- charge liée aux trajets
- obstacles financiers
- conditions d'apprentissage pas assez adaptées
- crainte de ne pas être à la hauteur des attentes à cause du handicap

Logement

En Suisse, 1 personne en situation de handicap sur 2 se dit satisfaite de sa forme d'habitat. Mais, lorsqu'un déménagement est souhaité ou nécessaire, **plus de la moitié** des personnes interrogées estiment avoir peu de chances de trouver un logement adapté à leurs besoins.

Les raisons indiquées sont les suivantes :

- manque de logements accessibles
- obstacles financiers
- obstacles administratifs (procédures de candidature complexes, manque d'aide à la recherche de logement)
- sentiment d'être considéré-e comme un-e locataire à risque

Relations sociales

Environ **un tiers des personnes interrogées** font état de difficultés à nouer et à entretenir des relations amicales et amoureuses. Celles qui ont des handicaps psychiques et les jeunes de 16 à 24 ans sont particulièrement touchés.

Les raisons indiquées sont souvent des craintes personnelles ou des barrières sociales :

- comportement distant des autres en raison du handicap
- crainte d'être un fardeau pour les autres
- manque de confiance en soi
- manque de moyens financiers pour des activités sociales
- obstacles architecturaux



Droit

Les personnes en situation de handicap se sentent peu discriminées dans le système juridique, comparé à d'autres domaines. Néanmoins, **1 personne en situation de handicap sur 4** se sent limitée dans sa capacité juridique et l'exercice de ses droits civils.

Les raisons mentionnées sont :

- impression que leurs droits ne sont pas respectés autant que ceux des personnes sans handicap
- accès au système judiciaire et aux services de conseil entravé au niveau de l'information, de la communication et de l'aménagement des lieux

Santé

1 personne en situation de handicap sur 3 se sent discriminée dans le système de santé suisse, quand elle doit se rendre à l'hôpital, consulter un médecin ou suivre un traitement. Les femmes en situation de handicap et les personnes ayant un handicap grave font plus souvent ce genre d'expérience.

Les raisons indiquées par les personnes qui se sentent discriminées sont les suivantes :

- 3 personnes sur 4 estiment que leurs préoccupations ne sont pas prises au sérieux.
- 1 personne sur 2 déclare que ses besoins ne sont pas suffisamment pris en compte.
- 2 personnes sur 5 font état de barrières dans la communication et dans l'accès aux informations.

La tendance légèrement négative par rapport à 2023 montre clairement qu'il reste encore beaucoup à faire dans le secteur de la santé.

Information et communication

Dans le domaine de l'information et de la communication, les personnes en situation de handicap se sentent globalement **peu exclues** comparé à d'autres domaines. Il subsiste toutefois des obstacles, en particulier pour les personnes vivant avec des troubles du langage, ou des handicaps cognitifs ou visuels.

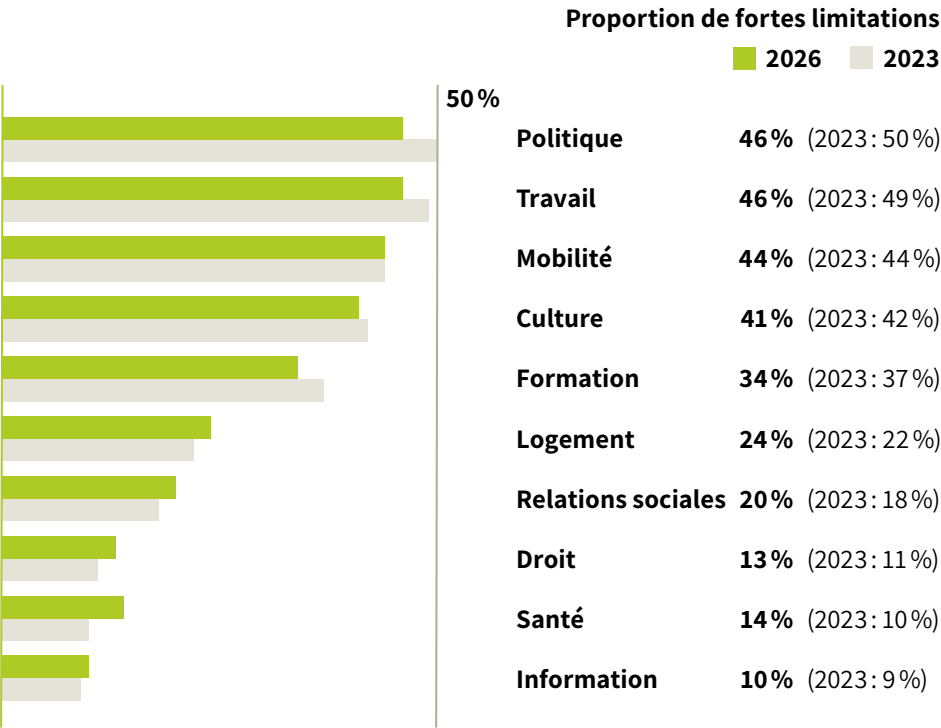
Les principales difficultés consistent à :

- identifier les informations fiables
- obtenir des moyens auxiliaires adaptés et trouver des sources d'information accessibles
- oser prendre contact pour demander des précisions

Conclusion

Les résultats de la deuxième étude sur l'inclusion montrent qu'une partie des personnes interrogées constate de légères améliorations dans la perception sociale du handicap. Cependant, des obstacles considérables continuent d'entraver l'inclusion et la participation dans de nombreux domaines de la vie.

- Les restrictions concernent souvent plusieurs domaines à la fois. Près de la moitié des personnes interrogées sont fortement limitées dans au moins trois domaines ou plus.
- La nature et l'ampleur des obstacles varient selon le domaine et le groupe concerné. Les causes aussi sont très diverses.
- Une discrimination multiple (due p. ex. au genre, à l'âge et à la nationalité) peut renforcer les limitations : les personnes faisant partie d'un tel groupe signalent souvent des difficultés supplémentaires.



Le droit à l'inclusion et à la pleine participation sociale est un droit fondamental de tous les êtres humains. Malgré cela, en Suisse, les personnes en situation de handicap continuent de faire face à d'importants obstacles dans tous les domaines considérés.

C'est pourquoi, de concert avec les personnes en situation de handicap, Pro Infirmis œuvre à faire tomber ces barrières et évoluer les mentalités. Notre objectif est une société à laquelle toute personne puisse participer pleinement.

Par un don, vous pouvez soutenir ce travail essentiel. Un grand merci !

**Faites un don avec
TWINT !**

 Scannez le code QR avec
l'app TWINT

 Confirmez le montant et
le don



Pro Infirmis

Siège principal
Feldeggstrasse 71
Case postale
8032 Zurich

Tél. 058 775 20 00
contact@proinfirmis.ch

proinfirmis.ch



Compte des dons

IBAN : CH96 0900 0000 8002 2222 8

